

AZF, 10 ans déjà

Table des matières

Introduction.....	2
Les Plan de Prévention des Risques Technologiques.....	3
L'action de France Nature Environnement	6
Ils survivent et témoignent.....	8

Introduction

L'explosion d'un stock de nitrates d'ammonium, dans l'usine AZF, le 21 septembre 2001, a cruellement révélé les insuffisances françaises en matière de prévention des risques technologiques. Depuis dix ans, France Nature Environnement se mobilise pour que les milliers de Français concernés par les risques industriels soient protégés.

Le 21 septembre 2001, Toulouse se réveille sous le choc après l'explosion de l'usine AZF dans la proche banlieue de la ville. Le bilan humain, matériel et économique est lourd : 30 morts, 2500 blessés, 27 000 logements endommagés, 3700 entreprises sinistrées et plus de deux milliards d'euros de dégâts. Sur le plan humain, ce bilan ne tient pas compte des morts différés, et des personnes qui ont développés des impacts sanitaires après l'accident et qui, pour certains, durent encore aujourd'hui (troubles psychologiques, neurologiques, pertes d'audition, etc.). La ville entière porte les stigmates du plus grave accident technologique majeur qu'ait connu la France depuis la seconde guerre mondiale.

Le drame toulousain met en lumière les insuffisances en matière de prévention des risques technologiques sur les **686 sites français classés SEVESO seuil haut**, (sites les plus dangereux et notamment la question de la trop grande proximité entre populations et sites SEVESO. Des mesures doivent être prises. En réaction, le 31 juillet 2003, une loi est votée afin de mettre en place une politique qui, selon les décideurs de l'époque, devra définitivement et efficacement régler cette question de cohabitation entre usines à risques et populations riveraines. Elle prévoit notamment la mise en place de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) [lien page suivante], qui mettent en place, sur le modèle des plans de prévention des risques naturels, des plans d'expropriation ou des obligations de travaux chez les particuliers. Mais 10 ans après, le bilan en matière de prévention des risques est loin d'être satisfaisant. Si les leçons d'AZF ont été tirées, leur traduction dans les faits se fait attendre et la situation est loin d'être réglée. L'action des pouvoirs publics et les efforts menés par les industriels pour prévenir un nouvel accident majeur ne sont pas à la hauteur.

Le risque SEVESO en chiffres

1210 sites SEVESO en France, dont 686 « seuil Haut », les plus dangereux.

1 seul contrôle par les services de l'Etat chaque année en moyenne pour les SEVESO. 420 plans de prévention des risques technologiques devraient avoir déjà été mis en œuvre. Aujourd'hui 101 seulement sont approuvés, soit moins de 1 sur 4.

900 communes sont concernées

15 000 euros par foyer en moyenne seront nécessaires pour renforcer les habitations face à un risque. Renforcer une habitation, cela veut dire remplacer toutes les fenêtres par du triple vitrage, mettre en place une salle de confinement, des portes coupe-feu, revoir l'isolation thermique du bâtiment...

Les Plans de Prévention des Risques Technologiques

Au lendemain d'AZF, les pouvoirs publics ont défini un outil visant à protéger les voisins de sites industriels très dangereux : les Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT). Une solution efficace en théorie. Dans la pratique, le financement actuel des PPRT soulève de nombreux problèmes.

Aujourd'hui, vivre à proximité d'un site SEVESO signifie subir des nuisances au quotidien : bruits, odeurs, pollutions, fumées, poussières, passage des camions. C'est aussi vivre sous la menace d'un accident majeur. Pour résoudre ces situations difficiles et mieux encadrer l'urbanisation future, des Plans de Prévention des Risques Technologiques ont été imaginés.

Ces plans concernent les établissements industriels Seveso à « haut risque », dits Seveso « seuil haut » ou Seveso « Avec Servitude » (Seveso AS). 689 établissements industriels et environ 900 communes sont concernés. Inspirés des plans pour les risques naturels, ils reposent sur une idée simple et efficace : les populations exposées à un risque mortel doivent être expropriés, les moins vulnérables pouvant rester avec l'obligation de se protéger via des travaux obligatoires (mise en place de triple vitrage, renforcement des façades, salles de confinement...).

Le retard des plans de prévention des risques

Sur les 420 plans de prévention des risques technologiques prévus par la loi de 2003, moins d'1 sur 4 est aujourd'hui approuvé. La protection absolue souhaitée en 2001 est aujourd'hui toute relative puisque le monde industriel rechigne à investir dans la sécurité et négocie une sécurité au rabais. Pire encore, selon la loi de finances 2011, les riverains de sites dangereux doivent financer 70 % des travaux pour protéger leur habitation des risques d'incendie, d'explosion, de nuage toxique, ce qui représente en moyenne plus de 10 000 € par foyer.

Dix ans après AZF, la prévention des risques industriels en France est quasiment dans l'impasse. Des incidents se produisent chaque jour dans des installations à proximité des riverains. Des millions d'euros sont à trouver pour financer les travaux de protection. Des milliers de riverains de sites vont devoir payer pour renforcer leurs habitations afin de faire face à un accident majeur. Cette situation est créatrice d'injustice sociale. Tel est le bilan de 10 ans de réduction du risque technologique en France.

Les PPRT, le dernier recours

La présence d'industrie à risques à proximité d'habitations n'est, quant à elle, que très rarement remise en cause. Pour France Nature Environnement, les PPRT sont une réponse efficace à la protection des populations, mais à déployer en dernier recours. Il faut d'abord imposer davantage d'investissements dans la réduction du risque dans les usines, quitte à les éloigner des populations lorsque c'est possible techniquement. L'objectif n'est pas de mettre un coup d'arrêt à l'industrie française, et encore moins de délocaliser le risque ou les pollutions dans d'autres pays, mais bien de trouver une solution satisfaisante pour tous en réduisant les risques à leur source.

Des expropriations douloureuses

L'expropriation, solution efficace, reste toutefois une épreuve très difficile pour les personnes concernées. A ce titre, elle ne doit être envisagée qu'en dernier ressort, lorsqu'aucune autre alternative n'est possible. Ainsi à la Rochelle une femme âgée de plus de 90 ans, installée dans sa maison depuis 60 ans, avec toutes ses habitudes, ses amis, ses repères, devrait être expropriée. Elle a vu dans les années 80 se construire 48 cuves de gasoil à 30 mètres de chez elle. La recherche d'autres solutions réalistes, comme ici le recul des cuves sur les terrains disponibles de la zone industrielle, devrait être une priorité.

Les riverains pollués-payeurs

Alors que les expropriations sont prises en charge par l'Etat, l'industriel et les collectivités, les travaux obligatoires dans les habitations, destinés à renforcer la protection des riverains en cas d'explosion, d'incendie, ou de nuage toxique, restent à 70 % à la charge des riverains. Les 30 % restants sont payés par l'Etat, qui fin 2010 a décidé de réduire la part de sa contribution, initialement prévue à hauteur de 40 % (Loi Grenelle II). Les industriels et collectivités qui s'étaient engagés à payer chacun 20% minimum de la facture ont fait marche arrière. Entre 10 000 et 15 000 € en moyenne par foyer doivent donc être déboursés par les riverains pour protéger leur habitation. En l'état de la loi, ils ne se verront rembourser que 30% de cette facture.

Aujourd'hui, les riverains sont victimes d'une triple peine : ils subissent des nuisances au quotidien, vivent en étant exposés à un risque parfois mortel et doivent en plus payer pour s'en préserver. Beaucoup de familles, notamment les plus modestes, ne pourront supporter le coût de ces travaux et donc se protéger. Précisons que si les travaux ne sont pas réalisés et qu'un accident se produit, la responsabilité pénale des riverains pourrait être engagée et ils ne seraient pas couverts par leur assurance (faute de la victime). Enfin, en l'état aucune aide n'est proposée aux PME-PMI situées dans ces zones pourtant concernées par les mêmes obligations.



dossier de presse

Les 10 ans de la catastrophe d'AZF – 15/09/11

Ce système de financement, créateur d'injustice sociale, doit être totalement revu. Etant donné l'importance des montants et l'absence de volonté de la part des industriels d'assumer la charge financière du risque qu'ils génèrent, on constate aujourd'hui certaines dérives comme la réduction du périmètre des zones de dangers, donc du nombre de maisons concernées, sans justification technique permettant de démontrer que le risque a été effectivement réduit, ou sur la base de mesures qui ne seront mises en œuvre par l'industriel que d'ici 5 ans.

La seule solution à envisager pour sortir de cette impasse est de garantir une prise en charge à 100% des travaux obligatoires, basée sur une répartition des frais entre Etat, industriels, collectivités.



L'action de France Nature Environnement

- Un **travail de fond** au niveau national et local de suivi de la mise en œuvre de cette politique post-AZF, qui nous a permis de développer une expertise importante sur la question de la prévention des risques industriels.
- **214 correspondants locaux** concernés par cette question du risque technologique, qu'ils soient **riverains** de sites ou **militants**. Tous réclament davantage de sécurité à proximité des sites industriels.
- **Une forte mobilisation** des associations sur le terrain
- Une présence aux **instances nationales de négociation et de suivi** sur cette politique post-AZF ;
- **Des actions de communication et de plaidoyer** à chaque rendez-vous important ayant marqué la mise en œuvre de cette politique de maîtrise du risque.

Nos demandes

Depuis 10 ans, France Nature Environnement œuvre au quotidien à tous les échelons territoriaux grâce à son important réseau de militants pour améliorer la prévention des risques technologiques. La situation n'est pas satisfaisante et notre vigilance ne faiblit pas. Voici nos revendications.

Pour FNE, les industriels, souvent de grands groupes multinationaux ou leurs filiales, doivent engager beaucoup plus de moyens dans la réduction des risques à la source, afin de réduire le nombre d'expropriations prévus par les plans de prévention des risques technologiques. Au-delà de la sécurisation des sites et des populations, investir permet de moderniser l'outil industriel, de maintenir l'emploi en France, de ne pas geler les territoires pour l'avenir et d'agir simultanément sur les pollutions.

Des exemples de réduction du risque à la source existent, comme pour le site Primagaz à Saint-Pierre-des-Corps où l'industriel a remplacé 2 cuves aériennes de stockage de gaz par une sphère mise sous talus, supprimant ainsi les effets d'un risque. Le responsable HSE¹ du groupe le dit lui-même, à un moment, le groupe avait pensé à déménager ce site, mais l'option de l'investissement durable sur place a été retenue. Autre exemple, le site de la Comurhex à Narbonne, où l'industriel a dû investir sur 4 points particuliers pour réduire aussi les périmètres de dangers de quelques centaines de mètres.

¹ Hygiène Santé Environnement

Pour chaque plan de prévention des risques technologiques, FNE considère qu'une fois les investissements menés et financés par l'industriel, il est plus judicieux que l'Etat finance des mesures supplémentaires de réduction des risques dans l'usine plutôt que des expropriations ou des travaux chez les habitants, dont on ignore s'ils seront une protection suffisante. FNE demande donc que, pour chaque PPRT, le coût de ces mesures supplémentaires soit évalué et comparé au coût des expropriations et des travaux à mener dans les habitations. Là où réduire les risques à la source aura un coût inférieur, cette option devra être privilégiée.

Partout où les travaux dans les habitations prévus par les PPRT seront néanmoins nécessaires, **FNE demande que leur financement soit pris en charge comme suit :**

40 % par l'industriel, qui génère le risque et en vit, mais surtout a la capacité financière suffisante.

40 % par l'Etat, comme il s'y était engagé en juillet 2010, et non 30 % comme il l'a finalement décidé en décembre 2010. C'est l'Etat en effet qui a la responsabilité d'autoriser l'implantation des sites industriels. Cette aide ne peut absolument pas être considérée comme une niche fiscale, ce qu'ont pourtant fait gouvernement et parlementaires au moment de la loi de finances 2011.

20 % par la collectivité locale, qui délivre les permis de construire.

Bénéfices nets 2010 des principaux groupes industriels

Total : 10,3 milliards d'euros, en hausse de 32%

Arkema : 347 millions d'euros contre une perte de 172 millions un an plus tôt (record)

Rhodia : 259 M€ (record)

Cette répartition correspond à un juste partage des responsabilités. C'est le seul moyen de mettre un terme à l'injustice sociale actuelle et de financer totalement et définitivement la protection des riverains, comme l'avaient annoncé les politiques après AZF. C'est également la seule manière d'éviter le scandale juridique qui menace ces riverains, au cas où ils ne seraient pas en mesure de les financer.

Ces points devront être impérativement réglés dans le prochain projet de loi de finances pour être opérationnels en 2012.

D'une manière plus générale, FNE considère que les moyens de l'inspection des installations classées ne sont absolument pas proportionnés, adaptés aux enjeux. FNE demande donc un renforcement significatif du nombre de « gendarmes de l'industrie ».

France Nature Environnement attend des candidats aux élections présidentielles de 2012 qu'ils défendent et obtiennent une répartition juste du financement des travaux, seule à même de garantir la protection des populations et la mise en œuvre réelle, effective, et définitive des leçons de la catastrophe d'AZF.

Ils survivent et témoignent

« Je suis obligé de dormir avec un masque à gaz »

Dans la maison de Mr H, à Porcellette en Moselle, cinq ventilateurs sont presque tout le temps en marche pour lutter contre les émissions de benzène du site voisin. Il a construit 2 extracteurs supplémentaires pour évacuer l'air de sa chambre, mais il arrive que lui et sa femme mettent des masques à gaz pour dormir. Victimes au long cours de pollutions, ils souffrent de problèmes respiratoires.

« Je dois faire face tous les jours à des cuves d'essence »

Mme Y vit à 30 mètres des cuves, qui font face à son jardin à La Rochelle. Cela fait des années que Mme Y et sa famille vivent face à ces 48 cuves de plus de 10 000m³ de Gazole, mais depuis quelques mois seulement, elle sait que si un incendie se déclare, elle et les membres de sa famille peuvent y laisser leur vie. L'expropriation est prévue, mais quand ? Comment vivre avec un tel poids en attendant d'être déplacé ?

« J'étais là avant l'industrie, mais c'est à moi de partir »

Mme X, 90 ans, vit depuis 60 à La Rochelle. Quand elle s'est installée, elle n'avait chez elle que des champs. Fin des années 80, les cuves ont progressivement émergé, les unes après les autres, jusqu'à venir frapper à sa porte. A 90 ans, Mme X se voit demander de reconstruire sa vie ailleurs, alors que les cuves pourraient être reculées.